

**Comité Provincial FRCPB Prov. Luxembourg & OFAC – ASBL**  
**Marche en Famenne**  
**Exposition compétitive régionale Liège – Luxembourg**  
**23 octobre 2021.**

**REGLEMENT PARTICULIER.**

**Article 1**

L'exposition est organisée par le Comité provincial FRCPB Province de Luxembourg et le Cercle Royal philatélique **OFAC-ASBL** de Marche en Famenne lequel assure la compétence de l'infrastructure à désigner.

Toute la correspondance doit être adressée à :

**Luxphila 2021**

**Gérard HUBERT**

**Chaussée de l'Ourthe, 107 - 6900 Marche en Famenne**

**Article 2**

L'exposition se tiendra le samedi 23 octobre 2021 au complexe Saint-François, rue Victor Libert, 36 à 6900 Marche en Famenne.

Elle comportera une section compétitive et sera jumelée avec la bourse de Carphiwal 2021.

**Article 3**

L'exposition compétitive est ouverte à tous les membres des cercles affiliés à la F.R.C.P.B.

Les demandes de participation peuvent être introduites pour les disciplines suivantes :

Philatélie traditionnelle	Aérophilatélie
Philatélie thématique	Astrophilatélie
Philatélie fiscale	Entiers postaux
Philatélie de la jeunesse	Classe ouverte
Histoire postale	Classe un cadre
Maximaphilie	Cartes postales illustrées

**Article 4**

L'exposition sera régie par le règlement général pour les expositions FRCPB et le règlement pour les expositions compétitives régionales FRCPB Luxembourg tels que publiés au vade-mecum ainsi que par les dispositions particulières du présent règlement.

Les formulaires d'inscription doivent être présentés au Comité organisateur au plus tard **pour le 15 septembre 2021** (date extrême). Le nombre d'inscription par participant est illimité, toutefois, chaque participation doit faire l'objet d'une inscription distincte. Un nom pseudo peut être utilisé, mais le Comité exigera l'identité de ce participant.

Le plan de la collection parviendra au Comité organisateur pour le **20 septembre 2021.**

Il peut très bien accompagner le formulaire d'inscription pour la rapidité des démarches. L'identité du participant ainsi que la numérotation des feuilles doivent se trouver au verso de chaque feuille. Chaque feuille doit se trouver dans une housse transparente. Pendant la durée de l'exposition, aucune collection ne peut être modifiée ou retirée.

Pour être examinée, une participation doit contenir, sauf pour les collections "un cadre" :

- 3 à 8 faces pour les adultes
- 2 à 3 faces pour la jeunesse (classe A – 10 à 15 ans)
- 2 à 3 faces pour la jeunesse (classe B – 16 à 18 ans)
- 3 à 4 faces pour la jeunesse (classe C – 19 à 21 ans)

#### **Article 6**

Le Comité organisateur fixe souverainement le nombre de faces accordées à chaque participant. Le nombre de faces accordées sera communiqué au participant pour le 28 septembre 2021.

#### **Article 7**

Le droit de participation est fixé à **5 euros par face attribuée**.

Le montant total doit être versé au plus tard pour le 05 octobre au compte de :

OFAC-ASBL

Nicole Robin - Trésorière

Chaussée de l'Ourthe, 107 - 6900 Marche en Famenne

Avec l'indication correcte du nom du participant.

**IBAN : BE78 0010 4358 3186**

**BIC : GEBABEBB**

La participation en jeunesse est gratuite.

#### **Article 8**

Le montage des collections se fera par les exposants ou par leur mandataire.

Exceptionnellement le montage pourra se faire le samedi matin entre 7h00 et 8h30.

Cette autorisation ne sera attribuée que pour **le montage d'une seule collection** par personne.

Une rencontre avec les membres du jury aura lieu le samedi 23 octobre 2021 à partir de 14h30, à condition que l'exposant en ait émis le souhait.

#### **Article 9**

La proclamation des résultats se fera le samedi 23 octobre 2021 par un membre du Comité provincial de la Province de Luxembourg, dès 16h30.

#### **Article 10**

L'ensemble de l'exposition est couvert par l'assurance contractée via la FRCPB conformément à l'article 14 du Règlement général des expositions.

#### **Article 11**

Le Comité organisateur se réserve le droit d'apporter, en cas de nécessité et après en avoir délibéré avec le Comité provincial, des modifications au présent règlement et de prendre les dispositions nécessaires pour tous les cas non prévus.

Pour le Comité organisateur

Gérard HUBERT  
Président OFAC-ASBL

Alphonse MEURISSE  
Coordinateur provincial FRCPB